

COMMUNE DE SAINT-LAURENT

PROCES-VERBAL SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

03 AVRIL 2023

Le trois avril deux mille vingt-trois, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué le 28 mars 2023, s'est réuni à la salle de réunion de Saint-Laurent, sous la présidence de Madame Jocelyne TREVISAN, maire.

PRÉSENTS : TREVISAN Jocelyne, GHILARDI Stéphanie, MINER Bernadette, DELOGE Stéphanie, GODEFROY Fabien, TROUGNAC Marie-Claire, FRAU Émilie, DELMAS Manon, CUEVAS Patricia, CLUA Guy, LAFERRIERE Maxime. BOUSQUET Thomas (arrivé à 19 h 15).

ABSENTS, EXCUSES : HENAFF Ludovic, LONDERO Bernard,

POUVOIR : HENAFF Ludovic à DELOGE Stéphanie.

Mme Bernadette MINER est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Lecture et approbation des procès-verbaux des séances du 30.01.23 et du 11.03.23
- 2 – Vote du compte de gestion 2022.
- 3 – Vote du compte administratif 2022.
- 4 – Affectation du résultat.
- 5 – Vote du budget 2023.
- 6 – Vote des taux d'imposition 2023.
- 7 – Création poste adjoint technique à temps non complet service scolaire.
- 8 – Motion zéro artificialisation des sols.
- 9 – Questions diverses.

Lecture et approbation procès-verbaux des séances du 30.01.23 et 11.03.23 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les
procès-verbaux des séances du 30 janvier et du 11 mars 2023.

Vote du Compte Administratif 2022.

Madame le Maire se retire et le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame GHILARDI Stéphanie vote, à l'unanimité (pour 10 ; contre 0 ; abstention 0) le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement :

Dépenses	Prévu :	361 500,00
	Réalisé :	287 912,16
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	361 500,00
	Réalisé :	295 591,85
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement :

Dépenses	Prévu :	668 407,00
	Réalisé :	494 704,70
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	668 407,00
	Réalisé :	611 686,28
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement :	57 916,13
Fonctionnement :	224 852,07
Résultat global :	282 768, 20

Vote du Compte de Gestion 2022.

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte de Gestion est établi par M. le Trésorier d'Agen à la clôture de l'exercice.

Madame le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le Compte de Gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et à l'unanimité (pour 11 ; contre 0 ; abstention 0) le Compte de Gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Vote de l'affectation de résultat.

Le Conseil Municipal, réuni sous présidence de Madame le Maire, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	116 981,58 €
- un excédent reporté de :	224 852,07 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	341 833,65 €
- un excédent d'investissement de :	65 596,00 €
- un déficit de reste à réaliser de :	0,00 €
Soit un excédent de financement de :	65 596,00 €

Décide, à l'unanimité (pour 11 ; contre 0 ; abstention 0), d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	224 852,07 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	224 852,07 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	57 916,42 €

Vote du budget 2023.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame le Maire, à l'unanimité (pour 11 ; contre 0 ; abstention 0) : vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

Investissement

Dépenses : **246 891,00 €**

Recettes : **246 891,00 €**

Fonctionnement

Dépenses : **698 338,00 €**

Recettes : **698 338,00 €**

Vote des subventions allouées aux associations pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue aux associations les subventions ci-après :

ASS. Coopérative scolaire	200
ADMR Services ménagers	100
ADMR services soins	100
Amicale sapeurs-pompiers	100
ASS. Donneurs sang	100
ASS. Les doux dingues	50
ASS. Parents élèves école St Laurent	200
ASS. Sports et loisirs Laurentais	600
Basket club Portais	500
Comité anciens comb Alg, Tunisie, Maroc	100
Comité des Fêtes St Laurent	600
Cyclo club Deux Rives	50
FNATH	50
La Cordée Garonnaise	350
Prévention routière	100
Sté Chasse	150
U.S. Port ste Marie/Feugarolles	500
U.S.P.L.	500
Asso. Climatologique	50
Asso, pêcheurs portais	150
	4100

Vote des taux d'imposition 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité (pour 11 ; contre 0 ; abstention 0), les taux d'imposition pour l'année 2022, sans augmentation, comme suit :

- Taxe Foncière (bâti) : 44,36 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 87,76 %

- Contribution Foncière Entreprises : 23,12 %
- Taxe d'Habitation 18.03 %

Arrivée Thomas BOUSQUET

Délibération création de poste, contrat à durée déterminée – adjoint technique 2^{ème} classe, temps non complet

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (pour 12 ; contre 0 ; abstention 0), décide de créer un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet ; à compter du 24 avril 2023, rémunération au nombre d'heures réalisées.

Fonction exercée : service scolaire

Tâches confiées à l'intéressée :

- Aide à la surveillance de la cantine et à la garderie scolaire
- Remplacement en cas de besoin
- Accompagnement bus scolaire
- Aide au personnel enseignant
- Entretien des locaux scolaires et bâtiments communaux

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer les démarches et signer les pièces nécessaires.

Motion zéro artificialisation des sols.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, désapprouve à l'unanimité (pour 0 ; contre 12 ; abstention 0).

Questions diverses :

- Buses route du Paravis

- Problème école scolarisation enfant à problème

Séance levée à 20 h 27.

Signatures :

Madame le Maire,
Jocelyne TREVISAN.

La secrétaire de séance,
Bernadette MINER.